BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali
Agence Principale de Bamako

CAHIER DES CHARGES

TRAVAUX DE REPRISE DE LA PEINTURE DE LA CLÔTURE, DES PARKINGS COUVERTS, DES PORTAILS, DES GRILLES MÉTALLIQUES DES FENÊTRES DE LA GALETTE DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À BAMAKO

Novembre 2026

Rue Mamadou TRAORE
BP 453 – Sikasso – Mali

Tél. (223) 21 62 00 77 / Fax. (223) 21 62 08 79
courrier.d02@bceao.int - www.bceao.int

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2 - Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise ou un groupement d'entreprises pour la réalisation des travaux de reprise de la peinture de la clôture, des parkings couverts, des portails et des grilles métalliques des fenêtres de la galette de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

I.3 - Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué en un lot unique.

I.4 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.5 - Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.ddn@bceao.int et courrier.ddap@bceao.int, avec copie à courrier.dsaps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.6 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de six (06) mois, à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.7 - Langue de soumission

Les offres et tous les documents relatifs à la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les notices pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur le cadre de devis joint en annexe I. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et le cadre de devis seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison du mobilier (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation), le cas échéant.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.11. Modalité de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement sont les suivants :

- une avance de cinquante pour cent (50%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre, reconnu par la BCEAO (voir le modèle joint en annexe III). La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la signature du bordereau de livraison des matériaux sur le site ;

- quarante-cinq pour cent (45%), à la fin des travaux de reprise de la peinture, attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;

- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou sur présentation d'une caution de garantie, d'égal montant, délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.12 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité du 20 janvier 2007 de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), 7 des Statuts de la BCEAO, 10 alinéa 10.1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, le présent contrat bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent en vigueur dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13 - Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention en haut et à gauche :

«TRAVAUX DE REPRISE DE LA PEINTURE DE LA CLÔTURE, DES PARKINGS COUVERTS, DES PORTAILS ET DES GRILLES MÉTALLIQUES DES FENÊTRES DE LA GALETTE DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À BAMAKO».

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Au centre :

Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali

BP 206

94, Avenue Moussa TRAVELE

Bamako (Mali).

Chaque offre sera constituée de trois (03) enveloppes intérieures comme suit :

- présentation de la société ;
- offre technique ;
- offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre, pour non-conformité.

I.13.1 - Présentation de la société du soumissionnaire

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- les renseignements complets concernant le soumissionnaire ;

- l'attestation d'usage délivrée par le service de sécurité sociale (INPS au Mali) indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;

- une autorisation d'exercer ;

- une attestation de domiciliation bancaire ;

- un quitus fiscal ;

- une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois ;

- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce (RCCM).

I.13.2 - Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste et les curriculums vitae des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;

- les fiches et notices techniques des peintures proposées ;

- les références du soumissionnaire (références en travaux similaires) par rapport à la nature des prestations attendues et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;

- la note méthodologique détaillant l'organisation et les modalités d'exécution des travaux, en indiquant de façon précise les délais d'exécution proposés, la méthodologie d'application de la peinture, les matériels mobilisés et les fiches techniques des matériaux proposés ;

- le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;

- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.13.3 - Offre financière

L'offre doit être composée de :

- une lettre de soumission datée et signée conformément au modèle joint dans ce dossier d'appel d'offres ;
- un devis estimatif daté et signé.

Les prix devront être établis en hors taxes et hors droits de douane conformément au cadre de devis estimatif joint en annexe I.

I.14 - Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Le mandataire devra être installé au Mali. Seules les groupements solidaires sont autorisés.

I.16 - Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe II (Formulaire de soumission), qui devra être dûment signé par le mandataire légal.

I.17 - Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2ème étage de l'immeuble, Porte 2.08) au plus tard, le 15 décembre 2026 à 15 heures.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.18 - Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

I.19 - Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur National dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.20 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières de l'entreprise retenue à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre présentant le meilleur rapport qualité/prix, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.21. Délai d'exécution

Le délai d'exécution doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du contrat.

Ce délai doit être scrupuleusement respecté, sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de cette pénalité ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.22 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.23 - Garantie

La durée minimale de la garantie exigée est d'un (01) an. Cette garantie couvre l'ensemble des travaux exécutés, y compris toutes les fournitures, la main-d'œuvre et les sujétions nécessaires à la reprise des éventuels défauts constatés dans les locaux de la Banque Centrale à Bamako.

En cas de non-conformité, le retour des peintures sera entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter l'utilisation de la peinture durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'à terme de la période d'un (01) an, à compter de la date de signature du bordereau de livraison.

Les soumissionnaires établis hors du Mali devront fournir dans leur offres les coordonnées et les références du prestataire local qui doit assurer les services liés à la garantie.

I.24 - Assurances

L'entreprise devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat jusqu'à la fin des travaux et couvrant tous les risques liés à la réalisation de la mission.

I.25 - Litiges et contestations

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

L'arbitrage a lieu à Bamako et se déroule en langue française. Le droit applicable au fond du litige est le droit malien.

Les frais de l'arbitrage sont supportés par la partie succombante.

I.26 - Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIÈME PARTIE : CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux portent sur le traitement des fissures et la reprise de la peinture des façades de la clôture, des parkings couverts, des portails et des grilles métalliques de la galette de l'immeuble fonctionnel.. Ils comprennent notamment :

- le traitement des fissures intérieures et extérieures des murs de la clôture, y compris l'ouverture des fissures, le rebouchage, le ratissage et la préparation des supports ;

- la reprise complète des peintures extérieures et intérieures des murs de la clôture de l'immeuble fonctionnel avec une peinture satinée de type ACRYL SATIN ORIANE ou équivalent ;

- la reprise du vernissage des poteau décoratifs en pierre de la clôture ;

- la reprise de la peinture des parkings couverts de la concession, y compris la préparation des surfaces, le grattage des parties dégradées et l'application des couches de finition avec une peinture satinée de type ACRYL SATIN ORIANE ou équivalent ;

- la reprise de la peinture de l'ensemble des portails et des grilles métalliques des fenêtres de la galette de la tour et de la clôture, après décapage, traitement anticorrosion et application d'une peinture à huile satinée de type SATIN GLYCERO ORIANE ou équivalent ;

- la reprise de la peinture de la porte de la salle de sport avec préparation préalable du support et application de peinture de finition adaptée ;

- la reprise de la peinture du local de la bibliothèque ;

- le nettoyage des lieux après intervention ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux conformément aux règles de l'art.

ANNEXE I : Cadres de devis

N°	Désignation des ouvrages à peindre	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant
1	Clôture de l'immeuble fonctionnel y compris toute sujétion	m2	5024		
2	Murs de soutènement (parking sous-sol, cantine et jardins) y compris toute sujétion	Ens	1		
3	Parkings couverts de la concession y compris toute sujétion	Ens	1		
4	Grilles métalliques des fenêtres de la galette de la tour et des quais Banque central et Banques Primaires	Ens	1		
5	Portes (salle de sport, locaux transformateur et groupes électrogènes) y compris toute sujétion	Ens	1		
6	Portails (PCE, entrée fourgon, Banque Centrale, banques primaires et entrée d'honneur) y compris toute sujétion	Ens	1		
7	Grilles, plots et chaînes du contrôle d'accès, y compris toute sujétion	Ens	1		
8	Murs du local de la bibliothèque	Ens	1		
	TOTAL EN FCFA				

NB : Ce cadre de devis est fourni à titre indicatif. Il est loisible aux soumissionnaires de proposer une présentation différente, des ajustements nécessaires ou des variantes techniques dûment motivées, en fonction des constats effectués lors de la visite des lieux, à condition que ces propositions couvrent l'intégralité des prestations demandées.

ANNEXE II : Lettre de soumission

LETTRE DE SOUMISSION

(À mettre sur papier entête de l'Entreprise)

Travaux de reprise de la peinture de la clôture, des parkings couverts, des portails et des grilles métalliques des fenêtres de la galette de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de la société [Adresse complète de la société] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [Ville de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de l'appel d'offres pour des travaux de reprise de la peinture de la clôture, des parkings couverts, des grilles métalliques des fenêtres de la galette de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1- me soumets et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [montant total en chiffres et en lettres],

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [Délai prévu dans le planning] à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Le [Fonction]

Signature et Cachet

ANNEXE III : Modèle

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

Objet : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de travaux de reprise de la peinture de la clôture, des parkings couverts, des portails et des grilles métalliques des fenêtres de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....(adresse)…… pour ….....à l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que ….....doit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF ……(montant en lettre et en chiffres)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)…….. au capital de…… F CFA, (adresse) …… , vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de ….....(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de …… F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)…….. au capital de…… F CFA, (adresse) …… , nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remise. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement. L'arbitrage a lieu à Bamako et se déroule en langue française. Le droit applicable au fond du litige est le droit malien.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)